

## DECISION DU PRESIDENT

N° 2025-01

### OBJET : CONVENTION DE PRESTATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES ET LE SM4CC

#### Le SM4CC :

VU la délibération n°2020 10 029 en date du 04 novembre 2020 accordant au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de : « Prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses, à titre gratuit ou onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans » ;

CONSIDERANT que le SM4CC ne dispose pas de moyens humains et matériels pour assurer l'entretien et la maintenance de ses véhicules ;

CONSIDERANT que dans un objectif de mise en commun de moyens, le service garage de la CCFG sera en appui du SM4CC pour gérer l'entretien et la maintenance de ses véhicules ;

CONSIDERANT la convention de gestion conclue sur le fondement de l'article L5214-16-1 du CGCT entre le Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes (SM4CC) et la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) ;

#### DECIDE :

ARTICLE PREMIER – D'approuver la convention de prestation de gestion pour assurer l'entretien et la maintenance des véhicules du SM4CC par le service garage de la CCFG, annexée à la présente.

ARTICLE 2 – Cette convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 01 janvier 2025 et pourra être reconduite 3 fois, soit jusqu'au 31/12/2028.

ARTICLE 3 – Les prestations de maintenance seront refacturées par la CCFG selon les conditions financières indiquées à l'article 4 de la convention.

ARTICLE 4 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision sera consignée au registre des décisions et adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ;
- Madame la Trésorière de Bonneville
- Monsieur le Vice-président de la CCFG.

D.G.S.

FAIT à Bonneville, le 30 janvier 2025

Le Président du SM4CC,  
Monsieur Stéphane VALLI

  
Syndicat Mixte  
des 4 Communautés de Communes  
**SM4CC**